

N°D20260401_03

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 26 mars 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, LEDANOIS Pascal, COUELLE Murielle, SIMON Delphine, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, CANIVEZ Laura, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Mehdi, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc, LEROY Doriane, KOCMIRSKI André, PIETON Justine, DE FREITAS Léandre

ETAIENT EXCUSES :

DENDIEVEL Marjorie, HAUW Sylvie, KARASIEWICZ Lucie, BRIKI Miloud,

Objet :
Elections des
membres de la CAO

Pouvoirs:

Madame DENDIEVEL à Monsieur GRANDSART

Madame HAUW à Monsieur DANNE

Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET

Monsieur BRIKI à Monsieur LEDANOIS

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Monsieur Frédéric GRANDSART est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code.

De plus, les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que la C.A.O. d'une commune de plus de 3.500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin secret de liste. L'article L.1411-4 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales autorise la présentation de liste comprenant moins de noms que de sièges à pourvoir, mais dont le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

Madame le Maire propose de procéder à l'élection des 5 membres de la CAO.

Il y a deux listes en présence pour 29 élus, 5 sièges de Titulaires et 5 sièges de suppléants à pourvoir

Les candidatures sont :

Liste Didier BONNET :

les titulaires

1. Didier BONNET
2. Arnaud GOBERT
3. Guillaume DERANCOURT
4. Delphine SIMON
5. Lucie KARASIEWICZ

les suppléants

1. Isabelle ORMAN
2. Mehdi COTELLE
3. Marjorie DENDIEVEL
4. Nathalie GORAJSKI
5. Alice ZYMNY

Liste Léandre DE FREITAS :

Titulaire

1. Jean-Marc DELVILLE

Suppléant

1. Doriane LEROY

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 29
- Nombre de bulletins blancs, vides, nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 29
- Nombre de bulletins pour la liste Didier BONNET : 24
- Nombre de bulletins pour la liste Léandre DE FREITAS : 5

Attribution des sièges :

Liste Didier BONNET : 4 sièges

les titulaires

1. Didier BONNET
2. Arnaud GOBERT
3. Guillaume DERANCOURT
4. Delphine SIMON

les suppléants

1. Isabelle ORMAN
2. Mehdi COTELLE
3. Marjorie DENDIEVEL
4. Nathalie GORAJSKI

Liste Léandre DE FREITAS: 1 siège

Titulaire

1. Jean-Marc DELVILLE

Suppléant

2. Doriane LEROY

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 2 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Frédéric GRANDSART

Le Maire,



Valérie CUVILLIER